

Liste des délibérations Conseil municipal du vendredi 09 Septembre 2022

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 05 septembre 2022, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 09 Septembre 2022 à 19 heures sous la présidence de M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, M BONNY. Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme DEBRIOUDE Jessica, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

M. Laurent BERTHELOT part après le vote de la délibération 2022-09-008 à 20h10 et donne procuration à Mme Lucie GILLES

M. Stéphane LOBREGAT part après le vote de la délibération 2022-09-012 à 20h35 et donne procuration à Mme Karine ENGEL

Excusé : /

Absent : /

Mme Lucie GILLES a été élue secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- Délibération n° 2022-09-001 examinée le 09/09/2022 – Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour les services techniques à compter du 01/10/2022.

- Délibération n° 2022-09-002 examinée le 09/09/2022 – Ressources humaines : augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 31 heures à 32 heures d'un adjoint technique des écoles.

- Délibération n° 2022-09-003 examinée le 09/09/2022 – Ressources humaines : exonération de la garderie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer le coût de la garderie pour les agents communaux en faisant la demande. Seuls les temps de garderie pendant les heures de travail des agents communaux sont concernés. Les exonérations seront considérées comme des avantages en nature.

- Délibération n° 2022-09-004 examinée le 09/09/2022 – Budget communal : admission en non-valeur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur demande du comptable public, déclare les sommes communiquées en non-valeurs pour un montant de 146,19 euros.

- Délibération n° 2022-09-005 examinée le 09/09/2022 – Budget assainissement : admission en non-valeur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur demande du comptable public, déclare les sommes communiquées en non-valeurs pour un montant de 69,12 euros.

- Délibération n° 2022-09-006 examinée le 09/09/2022 – Durée des amortissements des dépenses des subventions d'équipements versées – chapitre 204.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les dépenses visées ci-dessus sur une durée de 15 ans.

- Délibération n° 2022-09-007 examinée le 09/09/2022 – Budget communal : décision modificative n°3.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°3 du budget communal. Le détail est consultable sur demande en mairie.

- Délibération n° 2022-09-008 examinée le 09/09/2022 – Budget assainissement : décision modificative n°3.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°3 du budget assainissement. Le détail est consultable sur demande en mairie.

- Délibération n° 2022-09-009 examinée le 09/09/2022 – Gestion des biens communaux : modalités de location des salles communales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de locations de la salle polyvalente de 30 euros par week-end et du club sourire de 5 euros par jour. Cette augmentation est due à l'augmentation du prix de l'énergie et s'applique pour la période du 1^{er} octobre au 31 mai. Une révision aura lieu tous les ans. Par ailleurs il est décidé d'augmenter les horaires de location du club sourire et de la salle de la Fabrique à 22 heures.

- Délibération n° 2022-09-010 examinée le 09/09/2022 – Gestion des biens communaux : convention d'occupation du domaine privé de la commune à l'association BIO 63.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association BIO 63.

- Délibération n° 2022-09-011 examinée le 09/09/2022 – Gestion des biens communaux : gestion d'un bien de section ZM21.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, procède au retrait de la délibération 2022-07-03 suite à demande de la Sous-Préfecture. Il décide de mettre en place un bail rural.

- Délibération n° 2022-09-012 examinée le 09/09/2022 – Associations : demande de subvention de Loub'Hip-Hop.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 450 euros à l'association Loub'Hip-Hop.

- Délibération n° 2022-09-013 examinée le 09/09/2022 – Associations : exonération de la garderie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes d'exonérations de garderie pour les enfants allant aux cours de Yoga et de Hip-Hop.

- Délibération n° 2022-09-014 examinée le 09/09/2022 – Syndicats : SIAEP Sioule et Morge, modification des statuts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement aux modifications des statuts du SIAEP Sioule et Morge.

- Délibération n° 2022-07-015 examinée le 09/09/2022 - Syndicats : Rapport annuel 2021 du SBA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2021 du SBA.

- Délibération n° 2022-07-016 examinée le 09/09/2022 - Syndicats : Rapport d'activité 2021 du SMAD des Combrailles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2021 du SMAD des Combrailles.